



LE CONFINEMENT

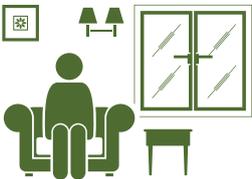
C'est quoi le confinement ?



Le confinement a été décidé par le **gouvernement français** et le **président de la république**, Emmanuel Macron.

Le confinement a commencé le 17 mars 2020 et il aura une fin.

Il se terminera quand ce sera moins dangereux pour tout le monde.



Le confinement veut dire

que je reste presque tout le temps chez moi.

Je n'ai **plus le droit de sortir dehors**

pour aller au cinéma ou voir mes amis.

Je peux sortir de temps en temps pour acheter à manger.

Je peux aussi sortir me promener si j'en ressens le besoin.



Ce confinement c'est pour se protéger et pour protéger les autres.

Il permet d'**arrêter l'épidémie du coronavirus.**

Il empêche le coronavirus de passer

de personne en personne partout en France.



Si je **reste chez moi**, je croise moins de personnes.

Si je croise moins de personnes,

je n'attrape pas et je ne transmets pas le virus.



Ce confinement permet donc de limiter le nombre de malades de ce virus. S'il y a moins de malades, les **hôpitaux** seront **moins débordés** pour soigner les malades.

C'est difficile de rester chez soi mais partout en France, tout le monde fait la même chose.



Si je me sens seul(e), je peux garder un contact avec mon entourage pour rire avec eux ou prendre des nouvelles. Je peux les appeler, échanger sur les réseaux sociaux, faire des vidéos, faire des appels visuels. Je demande de l'aide à quelqu'un si je ne sais pas faire.

J'ai le droit de sortir quand ?

J'ai le droit de sortir pour :



- ➔ **Travailler** en cas de nécessité absolue et que je ne peux pas travailler à distance.
- ➔ **Faire mes courses** pour manger, **acheter mes médicaments**
- ➔ **Faire du sport** ou des **promenades**.
- ➔ **Aller voir une personne** qui a besoin de moi et **aller chercher mes enfants**
- ➔ Promener mon **animal de compagnie**
- ➔ **Aller chez le docteur**, si c'est urgent
- ➔ Aller à un **rendez-vous au tribunal, à la mairie, au commissariat, ...**
- ➔ Faire une mission **utile** pour tous

Si je souhaite sortir, je **remplis mon attestation de déplacement**.

Cette attestation explique pourquoi je veux sortir. J'imprime ou je recopie cette attestation. Je coche la case qui dit ce que je veux faire dehors. Je coche une seule case.

Il existe aussi une attestation que je peux directement remplir sur mon téléphone



Quand je suis en dehors de chez moi,
et que je suis contrôlé(e) par la police
je montre cette attestation.

Si je souhaite sortir,
mais que je n'ai pas rempli
mon attestation de déplacement,
je peux **avoir une amende**.
Je dois payer aux policiers une amende de 135€.



À savoir

Pour les personnes en situation de handicap,
les règles de confinement sont plus souples.
j'ai le droit de sortir plusieurs fois par jour
et j'ai le droit de m'éloigner de chez moi,
par exemple dans un lieu qui me rassure.
Je dois prouver aux policiers que je suis en situation
de handicap.



Si je ne comprends pas bien l'attestation,
je demande de l'aide pour remplir le document.

Quels sont les bons gestes ?



Dehors ou chez moi,
je respecte **les bons gestes**
pour me protéger et protéger les autres :



- Je me **lave les mains régulièrement**
- Je **tousse dans mon coude**
- J'utilise un **mouchoir une seule fois** et je le jette
- Je **reste à un mètre des personnes** que je croise



Ces gestes permettent de ne pas avoir
et de ne pas transmettre le virus.
Ces gestes me protègent et protègent les autres.



Si j'ai des questions ou que j'ai peur,
je n'hésite pas à le dire à mon entourage :
ma famille, les professionnels de mon établissement,
des amis, ...
Ils sont là pour m'écouter et me répondre honnêtement.
C'est important de dire ce qu'on ressent.